

COMMUNIQUÉ DE PRESSEBerne, le 1^{er} octobre 2010**Le Conseil national accepte la motion Aebi par 104 voix****Un signe en faveur des producteurs de lait***Direktion*

Weststrasse 10
Postfach
CH-3000 Bern 6

Telefon 031 359 51 11
Telefax 031 359 58 51
smp@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

La FPSL se réjouit de l'acceptation claire, par la Chambre du peuple, de la motion du conseiller national Andreas Aebi, qui préconise un système de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché. La motion a été adoptée par 104 voix contre 60 ce vendredi 1^{er} octobre. Le Conseil national signale ainsi sans équivoque son opposition à la concurrence sans merci que se livrent les protagonistes de la filière laitière et à la poursuite de l'érosion du prix du lait. Cette décision montre la voie à suivre. La motion Aebi ne déploiera toutefois pleinement ses effets que lorsqu'elle aura été acceptée par le Conseil des États et que le Conseil fédéral aura déclaré ensuite la force obligatoire générale pour la régulation des quantités, demandée par la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL.

Les producteurs suisses de lait sont très inquiets de l'évolution du marché du lait. Déjà faible, le prix du lait est à nouveau sous pression en raison de la forte surproduction et de la non-application des mesures décidées par l'Interprofession du lait. Dans ce contexte, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL est reconnaissante au Conseil national d'avoir approuvé la motion du conseiller national Aebi. La FPSL interprète ce verdict comme un signal politique contre une libéralisation ouvrant la porte à toutes les dérives, où les acteurs du marché se livrent une concurrence sans merci et détruisent ainsi de la valeur. La FPSL attend de l'Interprofession du lait qu'elle tire elle aussi les conséquences de ce vote pour ses activités futures.

Avant que la motion du conseiller national Andreas Aebi ne puisse déployer ses effets, elle doit encore être transmise au Conseil fédéral par le Conseil des États. A ce propos, la FPSL va tenter de faire inscrire cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil des États, le 22 octobre prochain. La FPSL traitera les critiques éventuelles avancées par la commission de manière constructive, au sens de la défense des intérêts de toute la branche, et soumettra au besoin à la commission des propositions de solution.

Renseignements:

Albert Rösti

Directeur

albert.roesti@swissmilk.ch

031 359 52 11

079 255 88 56

Christoph Grosjean-Sommer

Communication Économie et politique

christoph.grosjean@swissmilk.ch

031 359 53 18

079 645 81 36

2 170 signes (espaces compris)